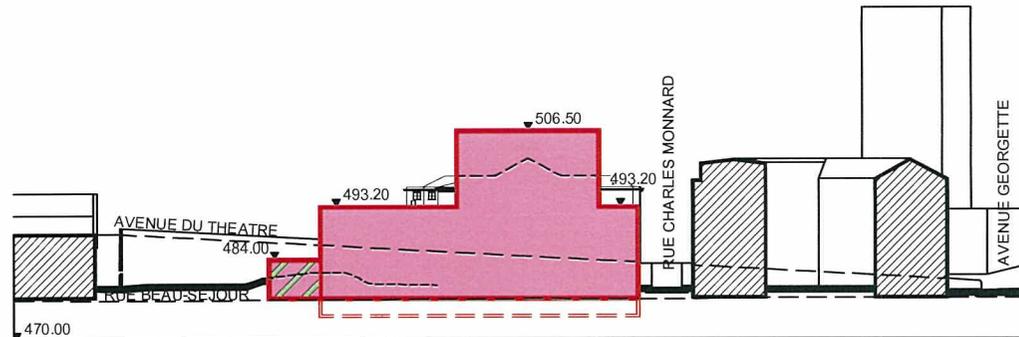


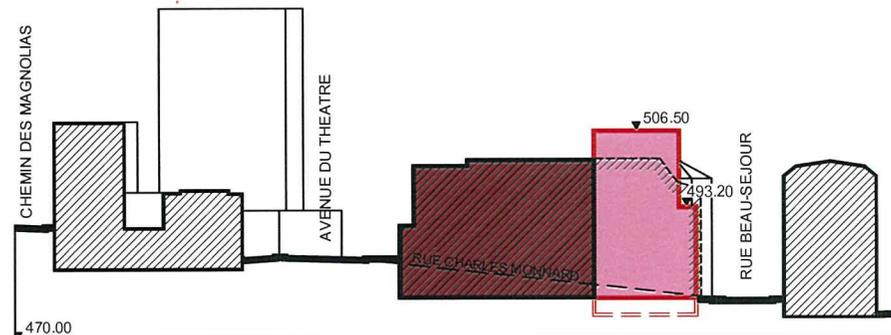
PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE L'AVENUE DU THEATRE, LA RUE CHARLES-MONNARD, LA RUE BEAU-SEJOUR ET LES LIMITES EST DES PARCELLES N° 6026 ET 6027

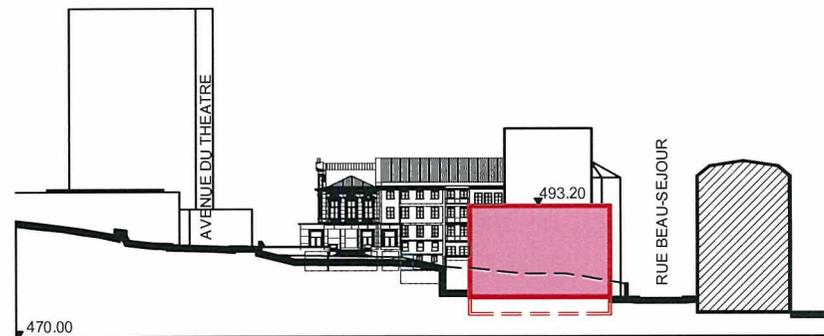
RADIATION DU PLAN D'EXTENSION N°580 DU 25 FEVRIER 1977



COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C



LEGENDE

- Périimètre du plan partiel d'affectation
- Limite existante des constructions
- Bâtiment existant
- Bâtiment à conserver au sens de la LPNMS
- Bâtiment pouvant être démolit
- Construction nouvelle
- Construction nouvelle dont la toiture doit être aménagée en jardin-terrasse

- Zone de terrasses et d'aménagements paysagers
- Zone de parc et de verdure
- Aire d'accès et de livraisons, emprise figurée à titre indicatif
- Cote d'altitude maximale des constructions nouvelles dans le secteur indiqué
- Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986